

**cndp**

Commission nationale  
du **débat public**

## BILAN DU GARANT

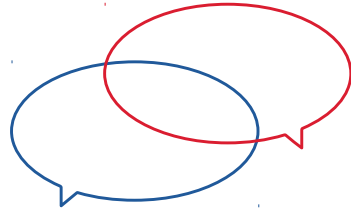
Projet de prolongement de  
la déviation de Martignas-  
sur-Jalle et de création d'un  
demi-échangeur /  
Bordeaux Métropole

Concertation préalable

13 février - 15 mars 2019

Walter ACCHIARDI

Désigné par la Commission  
nationale du débat public



**cndp** Commission nationale  
du **débat public**



# Bilan du garant

## Projet de prolongement de la déviation de Martignas-sur-Jalle et de création d'un demi-échangeur / Bordeaux Métropole

13 février - 15 mars 2019

### SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET.....	4
LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION.....	6
CONTEXTE DU PROJET.....	8
DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION.....	9
ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION	
Information.....	10
Rencontres et contributions.....	11
RÉSULTATS DE LA CONCERTATION	
Synthèse des observations et propositions émergées pendant la concertation...	11
Évolution du projet résultant de la concertation.....	12
AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION.....	13
RECOMMANDATIONS AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN OEUVRE JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE	
Continuum de la concertation.....	14
LISTE DES ANNEXES.....	15

## FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

- **MAITRE D'OUVRAGE :**

Bordeaux Métropole est maître d'ouvrage de ce projet qui concerne directement deux communes de son territoire, à savoir Martignas-sur-Jalle et Mérignac, indirectement une 3ème Saint-Médard-en-Jalles au Nord/Est, ainsi qu'une 4ème commune n'appartenant pas au périmètre métropolitain, Saint-Jean d'Illac au Sud.

- **CONTEXTE :**

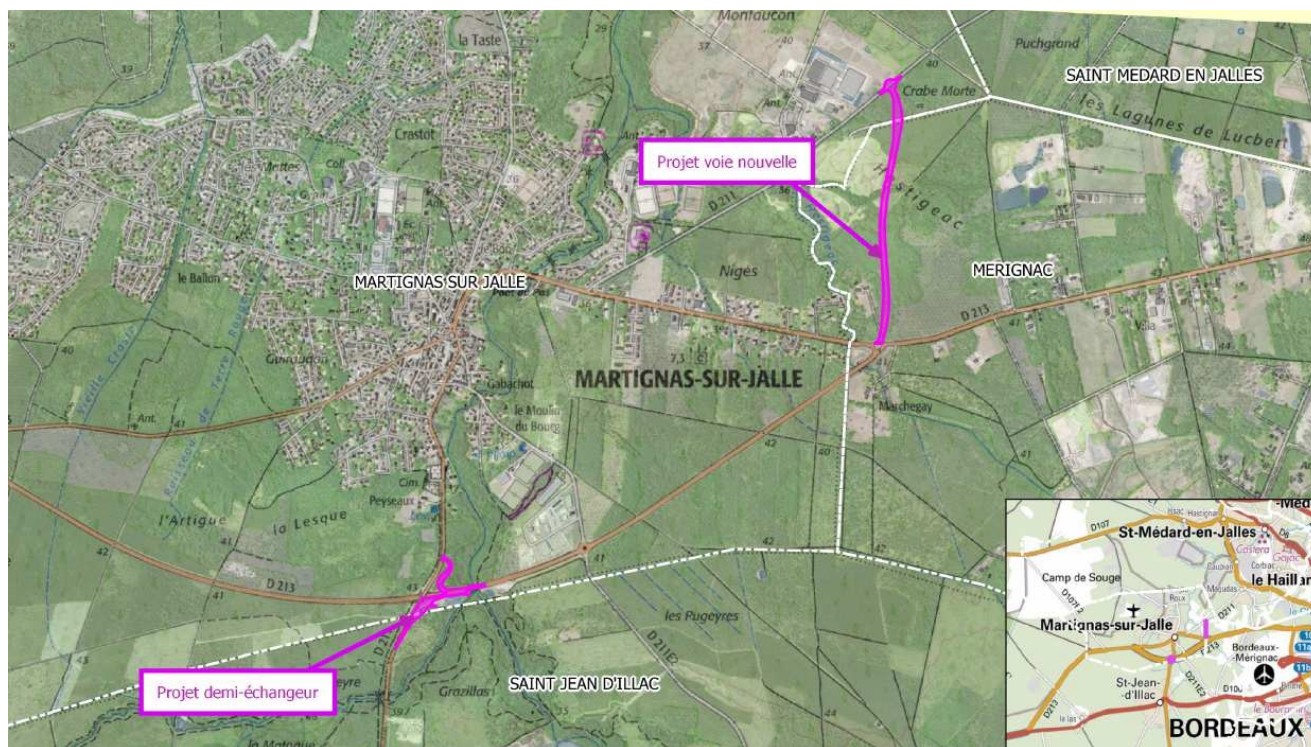
Bordeaux Métropole a saisi la Commission nationale de débat public en date du 26.11.2018 demandant la nomination d'un garant dans le cadre d'une démarche de concertation préalable. Celle-ci concerne le projet d'une voie nouvelle Marchegay-Crabemorte, prolongement de la déviation de Martignas-sur-Jalle, et d'un demi-échangeur au niveau de la RD 213 au Sud de cette commune au carrefour avec la route de St Jean d'Illac (RD 211).

Ce projet d'aménagement routier dont l'estimation financière dépasse 5 millions d'euros est soumis à concertation préalable du fait d'une part de l'ordonnance du 3 août 2016 et de son décret d'application du 25 avril 2017 - articles 121-15-1 et suivants - et, d'autre part, de l'abaissement du seuil financier fixant le champ d'application de la déclaration d'intention par la loi 2018-148 du 2 mars 2018.

Cette concertation n'avait pas été prévue initialement, aussi les études techniques et environnementales qui ont débuté en 2016 et ont été poursuivies jusqu'en 2018 constituent un dossier soumis à concertation préalable comprenant notamment :

- un dossier d'enquête publique à déclaration d'utilité publique,
- une étude d'impact,
- et un dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole.

- **CARTE DU PROJET, PLAN DE SITUATION :**



- **OBJECTIFS :**

Les objectifs recherchés par la création de ces infrastructures sont de compléter le rôle de la déviation Sud, afin de réduire le trafic de transit dans la traversée du centre bourg de Martignas-sur-Jalle, trafic de transit venant notamment du Nord du Bassin d'Arcachon en direction de Mérignac ou Saint-Médard-en-Jalles.

La liaison routière Marchegay-Crabemorte est inscrite au contrat de co-développement établi entre Bordeaux Métropole et la commune de Martignas-sur-Jalle, programmée dans le schéma général du réseau hiérarchisé de voirie métropolitain et fait l'objet d'un emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux Métropole.

La création du demi-échangeur à l'intersection entre la RD 211, route de Saint-Jean d'Ilac et la déviation Sud de Martignas-sur-Jalle (RD 213) permettra à la voie nouvelle de jouer pleinement son rôle de déviation, la majeure partie du trafic de transit dans le centre de Martignas-sur-Jalle arrivant de la RD 211 en provenance de Saint-Jean d'Ilac.

Cet aménagement doit également viser à :

- intégrer des cheminements pour les cycles,
- assurer un raccordement sécurisé sur la RD 211,
- rétablir l'ensemble des chemins de Défense des Forêts contre l'Incendie (DFCI).

- **CARACTÉRISTIQUES :**

La création de voie nouvelle, d'une emprise de 28 m de large, en remblais, s'étendra sur 1140 m de linéaire entre au Sud la RD 213, avec la création d'une nouvelle branche au carrefour giratoire existant, et au Nord la RD 211 avec la création d'un nouveau carrefour giratoire.

La création d'un demi-échangeur comprend une bretelle de sortie depuis la déviation Sud de Martignas-sur-Jalle (RD 213) pour les usagers en provenance de Mérignac/Bordeaux et en direction de Martignas-sur-Jalle ou de Saint-Jean d'Illac et une bretelle d'entrée donnant accès à la déviation Sud pour les usagers en provenance de Saint-Jean d'Illac et en direction de Mérignac/Bordeaux.

La future voie Marchegay-Crabemorte prévue entre la RD 213 et la RD 211 franchit un petit affluent du ruisseau d'Hestigeac. Son rétablissement hydraulique est envisagé par l'intermédiaire d'un ouvrage dimensionné pour une crue de fréquence centennale.

Les 2 aménagements routiers disposeront d'un système d'assainissement pluvial assurant la collecte, la régulation et le prétraitement des eaux de ruissellement issues de l'impluvium routier à base de noues/fossés pour la voie nouvelle et d'un collecteur de type bassin à sec au niveau du demi-échangeur.

- **COÛT :**

Le coût d'investissement global envisagé s'élève à 5 534 000 € TTC aux conditions économiques de 2018, dont 384 000 € d'acquisitions foncières, 3 800 000 € pour les travaux de voie nouvelle et 1 350 000 € pour ceux du demi-échangeur.

- **CALENDRIER DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉE :**

Le démarrage des travaux, après obtention des différentes autorisations et à l'issue d'une campagne de fouilles d'archéologie préventive, est prévu pour 2022, avec une mise en service à la mi-2023.

## CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

- **QUELQUES DATES CLÉS :**

- Décision d'organiser une concertation

Bordeaux Métropole a saisi la Commission nationale de débat public en date du

26.11.2018 demandant la nomination d'un garant dans le cadre d'une démarche de concertation préalable.

- Désignation du garant

La nomination du garant est intervenu lors de la séance du 5.12.2018 de la Commission nationale du débat public.

- Dates de la concertation

La concertation préalable s'est déroulée du 13 février au 15 mars 2019 suite une délibération du Conseil de Bordeaux Métropole prise en date du 21 décembre 2018 – cf. annexe.

- Publication du bilan

Le présent bilan a été rédigé à l'issue de cette concertation et remis à la date du 12 avril 2019.

## ● **PERIMÈTRE DE LA CONCERTATION :**

- Bordeaux Métropole est maître d'ouvrage de ce projet qui concerne directement deux communes de son territoire, à savoir Martignas-sur-Jalle et Mérignac, indirectement une 3ème Saint-Médard-en-Jalles au Nord/Est, ainsi qu'une 4ème commune n'appartenant pas au périmètre métropolitain, Saint-Jean d'Illac au Sud.
- Département de la Gironde
- Région Nouvelle Aquitaine

## ● **DOCUMENTS DE LA CONCERTATION :**

- 4 exemplaires papiers du dossier du maître d'ouvrage adressés aux maires des communes concernées
- 4 affiches mises à disposition des communes concernées et affichages sur les sites aménagés – cf. document annexé
- la mise en ligne du dossier de la concertation sur le site internet [participation.bordeaux-metropole.fr](http://participation.bordeaux-metropole.fr)
- deux postes informatiques permettant l'accès au dossier de la concertation sur le site internet de Bordeaux Métropole et deux registres papier localisés en mairie de Martignas-sur-jalle et au siège du Pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole sur la commune du Haillan.

## ● **ÉVÉNEMENTS PUBLICS :**

- 1 réunion publique d'ouverture le 13 février 2019 en mairie de Martignas-sur-Jalle

- 2 permanences tenues l'une au Pôle territorial ouest de Bordeaux métropole au Haillan le 18 février 2019 et l'autre en mairie de Martignas-sur-Jalle le 20 février 2019
- 1 réunion publique de restitution des avis et contributions recueillis le 7 mars 2019 en mairie de Martignas-sur-Jalle

- **PARTICIPANTS :**

10 connexions au site internet dont :

- 5 contributions
- 3 commentaires
- 1 questionnaire
- 1 avis défavorable au projet

1 courriel adressé directement par une association au garant sur sa messagerie, avec avis défavorable au projet.

Environ 30 personnes lors de la 1ère réunion publique d'ouverture le 13.02.2019 et environ 20 personnes pour la seconde réunion publique le 07.03.2019 – cf. comptes rendus en annexe.

2 personnes se sont présentées lors des 2 permanences.

## **CONTEXTE DU PROJET**

### **Un projet pour la commune de Martignas-sur-Jalle porté par Bordeaux Métropole ...**

La liaison routière Marchegay-Crabemorte est inscrite au contrat de co-développement établi entre Bordeaux Métropole et la commune de Martignas-sur-Jalle, programmée dans le schéma général du réseau hiérarchisé de voirie métropolitain et fait l'objet d'un emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux Métropole.



## **... dans le contexte d'une Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) autour de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac...**

Ce projet fait partie d'un territoire ouest métropolitain en forte évolution en terme d'urbanisation, non loin de zones d'emploi importantes, en lien notamment avec l'aéroparc de l'aéroport Bordeaux-Mérignac, appelées à continuer à se développer, avec une congestion des infrastructures routières existantes.

Plusieurs projets sont en cours ou à venir concernant les mobilités et les déplacements tant au niveau routier, dont les aménagements objets de la présente concertation préalable, qu'au niveau des transports en commun, covoiturage, liaisons cyclables... afin de répondre aux enjeux de ce développement d'intérêt métropolitain.

## **... avec une répartition des compétences voirie géographique entre Bordeaux Métropole et le Conseil départemental de la Gironde**

Bordeaux Métropole s'est vu transférée, sur son territoire, la compétence voirie qui était celle du Département de la Gironde. Cependant le secteur impacté par ce projet concerne également des territoires ne faisant pas partie de Bordeaux Métropole, dont la commune de Saint Jean d'Illac au Sud de Martignas-sur-Jalle.

# **DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION**

## **Saisine de la CNDP et préparation de la concertation**

Bordeaux Métropole a saisi la Commission nationale de débat public en date du 26.11.2018 demandant la nomination d'un garant dans le cadre d'une démarche de concertation préalable. La nomination du garant est intervenu lors de la séance du 5.12.2018 de la Commission nationale du débat public.

Lors de la 1ère rencontre avec la maîtrise d'ouvrage intervenue le 21.12.2018 nous abordons la question de l'avancement des études techniques et environnementales qui ont débuté en 2016 et ont été poursuivies jusqu'en 2018 en vue de la constitution d'un dossier d'enquête publique, cette concertation préalable n'ayant pas été prévue initialement.

Aussi ces études vont constituer le dossier soumis à concertation préalable comprenant notamment :

- un dossier d'enquête publique à déclaration d'utilité publique,
- une étude d'impact,
- et un dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole.

Nous évoquons les différents aspects du projet, son périmètre avec le territoire des différentes communes concernées, dont la commune de Saint-Jean d'Illac, qui ne fait pas partie de Bordeaux Métropole.

Les modalités de cette concertation sont arrêtées ainsi que son calendrier.

## **Relations avec les autres parties prenantes**

Les communes de Martignas-sur-Jalle, Mérignac et Saint-Médard-en-Jalle ayant participé à la genèse du projet au sein de Bordeaux Métropole, un rendez-vous est pris par le garant avec le Maire de Saint-Jean d'Illac le 28.01.2019 pour évoquer cette concertation avant son démarrage officiel le 13.02.2019.

Monsieur Hervé Seyve, Maire de Saint-Jean d'Illac fait état d'un manque d'information et de coordination quant aux différents aménagements projetés, ceux projetés par Bordeaux Métropole mais aussi ceux que la commune prévoit en lien avec le Département de la Gironde. Il est notamment question d'un projet de contournement par l'Est du centre ville de Saint-Jean d'Illac pour, de même que ce qui est recherché pour le centre de Martignas-en-Jalle, éviter les fortes nuisances des circulations VL et PL empruntant la RD 211 sur un axe Sud/Nord.

# **ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION**

## **Information**

L'avis a été publié dans la presse le 30 janvier 2019 (journal Sud-Ouest) et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole et affiché dans les 4 mairies concernées par l'opération - cf. annexe. Un affichage au format A2 sur fond jaune a été piqueté sur site (extrémités du barreau et demi-échangeur), et une information a été insérée dans le magazine mensuel de Martignas-sur-Jalle (février 2019).

Dès le 13 février 2019 le site internet participation.bordeaux-metropole.fr a mis à la disposition du public le dossier de concertation ainsi que les modalités et dates des réunions et permanences, la présentation de la CNDP et du garant de la concertation. Pendant la durée de la concertation le fonctionnement de ce site correspondra à une plateforme interactive avec la possibilité de recueillir et de réagir en formulant questions, avis et contributions.

2 réunions publiques ont été proposées en mairie de Martignas-sur-Jalle, avec 2

permanences dans l'intervalle sur 2 lieux distincts, Pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole au Haillan et mairie de Martignas-sur-Jalle.

## **Rencontres et contributions**

La première réunion publique, présidée par le Maire de Martignas-en-Jalle, Monsieur Michel Vernejoul, a permis de présenter le projet, son historique et son contexte, ses caractéristiques et son calendrier. En présence d'une trentaine de personnes, dont le Maire de Saint-Jean d'Illac, un débat s'est engagé où plusieurs questions ont été soulevées et avis formulés.

Lors des permanences et dans le cadre des contributions apportées sur la plateforme d'autres questions ou avis ont pu être émis, appelant pour les questions des réponses de la part de la maîtrise d'ouvrage.

Lors de la seconde réunion publique, également sous la présidence de Monsieur Michel Vernejoul, des réponses ont pu être apportées dans un diaporama de restitution des questions et contributions, publiées ensuite sur la plateforme pour pouvoir être partagées - cf. diaporama Bordeaux Métropole annexé au compte rendu de cette réunion.

En amont de cette seconde réunion publique le garant a proposé au maître d'ouvrage qu'un contact soit établi avec le Département pour pouvoir, sur les questions soulevées sur le problème de coordination entre les maîtrises d'ouvrage et leurs calendriers opérationnels, pouvoir en faire retour dans le temps de la concertation. Une rencontre a ainsi été organisée, à la demande du garant, le 1<sup>er</sup> mars à l'Hôtel du Département de la Gironde avec décision prise de présenter les projets départementaux lors de la seconde réunion publique, ce qui a pu être fait - cf. diaporama du Département annexé au compte rendu de cette réunion.

## **RÉSULTATS DE LA CONCERTATION**

### **Synthèse des observations et propositions émergées pendant la concertation**

Si d'un point de vue quantitatif le nombre d'observations/contributions est relativement modeste celles-ci concernent toutefois des points importants du projet à savoir :

- Une coordination souhaitée entre les maîtrises d'ouvrage de Bordeaux Métropole et du Département au niveau de leurs compétences voirie afin qu'un agencement de calendrier des différents travaux permette d'articuler au mieux la prolongation

- de la déviation de Martignas-en-Jalle et le contournement de Saint-Jean d'Illac.
- Le tracé de la voie nouvelle, notamment son débouché sur la RD 211 au niveau du Parc d'activités d'Estigeac, en rapport avec une voie actuellement privée qui pourrait être aménagée en connection pour desservir notamment à terme les établissements Dassault.
  - Ne pas reporter l'aménagement prévu d'une bande cyclable le long de la voie nouvelle du fait notamment du manque d'alternative pour les liaisons 2 roues et du risque à emprunter cette voie sans aménagement adéquat.
  - Aménager le croisement de la sortie du 1/2 échangeur avec la RD 211 pour le sécuriser dans la double direction de Martignas-sur-Jalle et de Saint-Jean d'Illac.
  - Réaliser un passage pour grands mammifères (chevreuils, sangliers) afin de réduire les risques de collision avec les véhicules compte tenu du passage de la nouvelle voie en zone boisée.
  - Etablir une protection sonore et visuelle vis à vis d'habitations qui auront à subir les nuisances liées à la nouvelle voie.

A noter 1 avis défavorable de l'association « Naturjalles » principalement :

- sur les risques d'atteinte à la biodiversité par le déclassement de parcelles classées actuellement en zone naturelle (N),
- de même pour des espaces boisés classés (EBC),
- ainsi qu'avec le cloisonnement opéré par les infrastructures projetées sur les habitats faunistiques ,
- et le risque d'augmentation des trafics routiers.

Cette dernière considération fait l'objet d'un 2nd avis défavorable, assorti d'une proposition d'interdire la circulation PL dans le centre de Martignas-en-Jalle.

## **Évolution du projet résultant de la concertation**

La maîtrise d'ouvrage a apporté ses réponses aux différentes questions posées et a explicité ses choix quant aux demandes et avis formulés, sans évolution notable du projet.

Au stade suivant des études routières, des modifications « à la marge » pourront être proposées afin de répondre plus favorablement aux requêtes des contributeurs avec notamment le fait d'éloigner le plus possible l'axe de la voie nouvelle de l'habitation existante, mais sans impacter la zone à fort enjeu environnemental située plus à l'est, et, avec la création d'un dispositif type merlon qui pourra être envisagé lors des négociations foncières.

# AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

## Une concertation « préalable » tardive

L'avancement significatif du projet, tant dans son processus de décision politique que dans les études techniques, environnementales et financières a certes permis de concerter à partir de données précises et argumentées, mais avec comme revers la difficulté de prise en compte « dès l'amont » de certaines considérations.

Nous relèverons le travail sincère et minutieux réalisé « en aval » donc par le chef de projet de Bordeaux Métropole pour prendre en compte l'ensemble des contributions émises et apporter ses réponses de maître d'ouvrage, en s'appuyant sur les études déjà réalisées.

## Une relativement faible concertation citoyenne

Il apparaît que le faible niveau de participation enregistré (réunions publiques, permanences, contributions sur site informatique et adresse courriel confondues) est sans doute en partie lié à la durée limitée à un mois de cette concertation avec un temps de diffusion de l'information insuffisant à l'échelle des impacts d'un tel projet.

## Une concertation sur un projet sérié mais en relation fonctionnelle avec un environnement élargi

La teneur du projet a concerné un public contributeur somme toute limité, avec cependant des éléments qui peuvent participer d'une vision élargie aux territoires connexes voisins. En effet il est apparu qu'au delà de l'aménagement de tel « tronçon » c'est l'articulation des différents projets, en cours ou à venir, de la part notamment de Bordeaux Métropole et du Département de la Gironde, qui semble de nature à pouvoir répondre aux enjeux de mobilité en lien avec le développement important de ce territoire à l'Ouest de la Métropole bordelaise.

Cette articulation des différents projets en matière de mobilité est d'autant plus nécessaire que chaque nouvelle réalisation modifie les usages antérieurs corrigeant les projections à moyen et long termes.

## **Projet(s) et concertation, quelle est la bonne échelle ?**

Il nous apparaît dès lors que l'échelle de la participation, pour ce seul projet, ne correspond qu'imparfaitement aux enjeux du territoire. Il n'y a pas correspondance entre le(s) projet(s) de territoire, l'échelle et le temps de la concertation, ce qui est préjudiciable à une participation en cohérence des publics concernés.

## **RECOMMANDATIONS AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN OEUVRE JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

### **Continuum de la concertation**

Les contacts établis au cours de cette concertation préalable entre Bordeaux Métropole, maître d'ouvrage, les communes de son territoire directement concernées, mais aussi les communes voisines, notamment Saint-Jean d'Illac, et le Département dans le cadre de ses compétences, se devraient d'être poursuivis pour acter au fil du temps l'état d'avancement des différents projets en cours en faisant concerter/participer les populations concernées autant que de besoin.

En effet qu'il s'agisse notamment de la coordination entre la prolongement de la déviation de Martignas-sur-Jalle et du contournement de Saint-Jean d'Illac, de l'aménagement des différents itinéraires cyclables, des initiatives en matière de transport en commun et de covoiturage en cours d'expérimentation, avec la prise en compte des qualités environnementales propres aux territoires traversés et desservis, ces projets reposent en grande partie sur une meilleure appropriation des enjeux par les populations concernées.

## **LISTE DES ANNEXES**

- 1. Avis de désignation du garant du 05.12.2018**
- 2. Délibération d'ouverture de concertation de Bordeaux Métropole du 21.12.2018**
- 3. Avis de concertation**
- 4. Procès verbal réunion publique du 13.02.2019**
- 5. Diaporama Bordeaux Métropole projeté le 13.02.2019**
- 6. Article presse Sud Ouest du 20.02.2019**
- 7. Procès verbal réunion publique du 07.03.2019**
- 8. Diaporama Bordeaux Métropole projeté le 07.03.2019**
- 9. Diaporama Département de la Gironde projeté le 07.03.2019**
- 10. Dossier de concertation :  
<https://participation.bordeaux-metropole.fr/>**



244 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris - France  
T. +33 (0)1 44 49 85 50  
[contact@debatpublic.fr](mailto:contact@debatpublic.fr)  
[www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)